



**Comité Syndical du 9 décembre 2021
PROCES VERBAL**

**PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS**

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targonnec.

Date de convocation du Comité syndical : 29 novembre 2021

Secrétaire de séance : Patrice CHAZALLET

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	✕	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	✕	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	✕	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	✕	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	✕	BONNIER	Patrick	
LHOMET	Sylvie		ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	✕
FAVRE	Emmanuelle	✕	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	✕	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	✕	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne		SCHOMAECKER	Denise	✕
ZEFEL	Nathalie	✕	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline		CHAZALLET	Patrice	✕
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	✕
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	✕
PAGÈS	Bernard	✕	LAFON	Maryvonne	
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	✕	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 16

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 0 (pouvoir de... à ...)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote : l'ensemble des suppléants

Validation du procès-verbal du Comité syndical du 4 novembre 2021 Délib. 29 2021

Le procès-verbal du précédent Comité syndical est soumis à approbation. Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- l'approbation du PV.

Budget principal – Demande d'avance de cotisations aux communautés de communes Délib. 30 2021

Comme chaque année, afin de limiter l'usage de la ligne de trésorerie (et donc des frais liés), en attendant le versement des cotisations des communautés de communes et le vote du budget 2022, le PETR souhaite solliciter une avance de cotisations des communautés de communes, représentant pour certaines communautés de communes 25% du montant des cotisations 2021 (cf. tableau ci-dessous).

	Avance de cotisations demandée : 25% du montant des cotisations 2021 en euros
Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers	13 023,10 €
Communauté de communes Les Coteaux Bordelais	(paiement sur 8 mois)
Communauté de communes du Créonnais	(paiement sur 8 mois)
Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers	16 916,70 €
Communauté de communes des Rives de la Laurence	21 596,93 €

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'autoriser le Président à demander une avance de cotisations de 25% aux communautés de communes (suivant le tableau ci-joint), dès janvier 2022, sur la base des cotisations 2021,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention LEADER : restauration collective Délib. 31 2021

La demande de subvention concerne le projet 2021-2022 #Bien manger dans ma cantine sur le Cœur Entre-deux-Mers. Elle concerne deux points distincts :

Réaliser un état des lieux de la restauration collective sur le territoire et identifier les cantines volontaires pour changer leurs pratiques

Le Pôle souhaite compléter son diagnostic de 2018-2019 avec l'ensemble des cantines du territoire (nombre de couverts, respect de la loi EGAlim, difficultés, projets...). Pour ce faire, une stagiaire a été recrutée en mai 2021, pour une durée de trois mois. Les données collectées permettront d'engager des actions ciblées.

Accompagner les cantines volontaires dans leurs changements de pratiques pour une alimentation saine et locale de leurs convives

Après identification de certaines cantines volontaires, un accompagnement individuel leur sera proposé : diagnostic complet de la cantine, définition des besoins matériels, conseils pour l'introduction de produits frais, de qualité, bio et locaux. Les cantines volontaires seront accompagnées sur mesure, en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. 8 cantines pour le moment ont montré leur intérêt pour bénéficier de cet accompagnement.

L'accompagnement de ces cantines sera soumis à des temps de bilan collectif avec le PETR. Les conseils non confidentiels et applicables à d'autres cantines seront diffusés au sein du réseau #Bien manger dans ma cantine et une réflexion sur les actions collectives à mener (formations du personnel de cantine, sensibilisation...) sera menée.

Le recrutement du ou des prestataires sera effectué le 17 décembre 2021.

Poste de dépenses	Total (TTC)
Stage de 2 mois	1 167,00 €
Devis Accompagnement / conseils approvisionnement pour 8 cantines pilotes	18 000,00 €
Devis Comités de suivi de l'accompagnement / conseils	3 000,00 €
Communication	500,00 €
TOTAL	22 667,00 €

Plan de financement prévisionnel :

PETR Cœur Entre-deux-Mers	4 533,40 €
8 Communes ou regroupements (gestionnaires de cantines)	3 600,00 €
Europe - Programme LEADER GAL CE2M	14 533,60 €
TOTAL	22 667,00 €

Les remarques sont les suivantes :

Alexis CHAMBON, collaborateur de Nathalie DELATTRE : « D'autres cantines pourront-elle intégrer ce dispositif ? »

Alain MONGET : « Nous avons fait passer un message à tous les gestionnaires publics de cantines pour vérifier que toutes les cantines volontaires se sont bien manifestées, la liste sera peut-être légèrement modifiée. »

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **d'autoriser** le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- **de valider** le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Budget annexe EDS : création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet de catégorie C – adjoint administratif territorial - instructeur des actes d'urbanisme **Délib. 15 2021 budget annexe EDS**

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Monsieur le Président indique que le poste à créer permettra de nommer un agent instructeur actuellement en contrat de remplacement. Cet agent prendra la suite d'un agent qui mute vers une autre collectivité au 1^{er} janvier 2022.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **la création** au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet (quotité 35/35^e), rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du 13 décembre 2021 ;
- **l'inscription** des crédits correspondants au budget annexe EDS.

Demande de subvention 2022 Région : chef de projet territorial Délib. 32 2021

Cette demande de subvention a été vue au préalable avec la Région lors notamment du comité de pilotage du contrat 2022-2028 du Cœur Entre-deux-Mers.

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel 2022 Chef de projet territorial (0,5 ETP)			
Postes de dépense	Conseil Régional	autofinancement	dépense totale prévisionnelle
Chef de projet territorial 0,5 ETP	12 500,00	21 876,14	34 376,14

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- **d'autoriser** le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- **de valider** le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention 2022 Région : chef de projet économie Délib. 33 2021

Cette demande de subvention a été vue au préalable avec la Région lors notamment du comité de pilotage du contrat 2022-2028 du Cœur Entre-deux-Mers.

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel 2022 Chef de projet économie (0,5 ETP)			
Postes de dépense	Conseil Régional	autofinancement	dépense totale prévisionnelle
Chef de projet économie 0,5 ETP	12 868,49	12 868,49	25 736,98

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- **d'autoriser** le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- **de valider** le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention 2022 Région : chargée de mission foncier agricole Délib. 34 2021

Cette demande de subvention a été vue au préalable avec la Région lors notamment du comité de pilotage du contrat 2022-2028 du Cœur Entre-deux-Mers.

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel 2022 Chargée de mission observatoire du foncier agricole (1 ETP)			
Postes de dépense	Conseil Régional	autofinancement	dépense totale prévisionnelle
Chargée de mission observatoire du foncier agricole (1 ETP)	22 532,88	22 532,88	45 065,76

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- **d'autoriser** le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- **de valider** le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

**Demande de subvention 2022 Région : chargé de développement numérique des entreprises
Délib. 35 2021**

Cette demande de subvention a été vue au préalable avec la Région lors notamment du comité de pilotage du contrat 2022-2028 du Cœur Entre-deux-Mers.

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

Plan de financement prévisionnel 2022 Conseiller numérique des entreprises (1ETP)			
Postes de dépense	Conseil Régional	autofinancement	dépense totale prévisionnelle
Conseiller numérique des entreprises (1ETP)	20 577,86	20 577,86	41 155,72

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
 - **d'autoriser** le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
 - **de valider** le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
 - **d'autoriser** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

**Demande de subvention 2022 Région et LEADER : animation et gestion du programme Leader
Délib 36 2021**

Cette demande de subvention a été vue au préalable avec la Région lors notamment du comité de pilotage du contrat 2022-2028 du Cœur Entre-deux-Mers.

Considérant les dépenses de l'opération :

	HT	TVA	TTC
Frais salariaux dont			52 669,87 €
-0,5 ETP Animateur			-21 157,98€
-0,6 ETP Gestionnaire			-28 044,79€
-0,5 ETP stagiaire Evaluation finale			-3 467,10€
Frais de déplacements	3 600,00 €	198,00 €	3 798,00 €
Vidéos	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €
Communication (publi-reportage Sud-Ouest)	2 315,00€	463,00 €	2 778,00 €
Adhésion LEADER France	600,00 €		600,00 €
TOTAL	6 200,00 €	1 061,00 €	62 245,87 €

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Autofinancement Pôle CE2M	12 449,17 €
Région Nouvelle-Aquitaine (25% du poste d'animateur plafonné à 20 000€ de coût total pour 0,5 ETP)	5 000,00 €
Europe – programme LEADER GAL CE2M	44 796,70 €
TOTAL	62 245,87 €

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
 - **d'autoriser** le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Cœur Entre-deux-Mers pour le programme LEADER,
 - **de valider** le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
 - **d'autoriser** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

**Avenant à la convention « démarche mutualisée transition numérique des entreprises » signée avec les communautés de communes (article 6 – participation aux frais)
Délib. 37 2021**

Suite à un ajustement des dépenses et à la renégociation avec les prestataires, il s'agit d'ajuster via un avenant, la convention signée avec les communautés de communes (délibération n°32/2020).

Seul l'article 6 de cette convention est à modifier.

Ancienne formulation de l'article 6 - participation aux frais

Année 1 =2021

Année 2= 2022

Année 3= 2023

	Sans AMI Région	Avec AMI Région et sans Leader	Avec AMI Région et Leader
ANNEE 1			
Total	26 280,00 €	13 140,00 €	5 256,00 €
Secteur St Loubès	6 987,15 €	3 565,36 €	1 397,43 €
Portes E2M	5 507,75 €	2 810,46 €	1 101,55 €
Coteaux Bordelais	5 028,85 €	2 566,09 €	1 005,77 €
Créonnais	4 457,39 €	2 274,49 €	891,48 €
Rurales E2M	4 298,86 €	2 193,60 €	859,77 €
ANNEE 2			
Total	44 520,00 €		
Rurales E2M	7 282,55 €		
Créonnais	7 551,10 €		
Portes E2M	9 330,48 €		
Coteaux Bordelais	8 519,19 €		
Secteur de St Loubès	11 836,68 €		
ANNEE 3			
Total	44 520,00 €		
Rurales E2M	7 282,55 €		
Créonnais	7 551,10 €		
Portes E2M	9 330,48 €		
Coteaux Bordelais	8 519,19 €		
Secteur de St Loubès	11 836,68 €		

Nouvelle formulation de l'article 6 - participation aux frais

	Population	Montant Pour 3 ans (2022-2023-2024)	Montant par an
CC Rurales de l'Entre-deux-Mers	16 804	7 689,65	2 563,22
CC les Rives de la Laurence	27 867	12 752,17	4 250,72
CC Portes Entre-deux-Mers	21 828	9 988,67	3 329,56
CC Les Coteaux Bordelais	20 329	9 302,72	3 100,91
CC du Créonnais	17 803	8 146,80	2 715,60
TOTAL	104 631	47 880,00	15 960,00

Les remarques sont les suivantes :

André DELPONT (Tabanac) et Michel JOUCREAU (Tresses) souhaiteraient disposer de bâches « Ma Ville Mons Shopping » pour leur commune.

François MONNERIE : « Des objectifs en termes de chiffre d'affaires sur MVMS ont-ils été définis ? »

Bernard PAGÈS : « Pas d'objectifs en termes de chiffre d'affaires définis, sachant que nous sommes en phase de lancement de cette démarche sur le territoire. »

Alain MONGET : « On s'était fixé 3 ans pour le déploiement de MVMS. La mise en place demande du temps ; par contre la pandémie étant encore devant nous, MVMS reste une action pertinente. Nous ferons donc un point dans 2 ans. »

Bernard PAGÈS : « Les objectifs seront atteints par une bonne communication des collectivités auprès des commerçants. »

André DELPONT : « Pouvons-nous avoir un bilan sur les outils de communication à mettre en place ? »

Emmanuelle FAVRE : « Il n'y a pas que des commerçants intéressés par MVMS, ceux qui travaillent à domicile (services...) sont ceux qui s'inscrivent le plus à MVMS, c'est un bon moyen de repérer ces acteurs qui n'ont pas de boutique et ainsi les mettre en avant dans les réseaux communaux et intercommunaux. »

Alain MONGET et Isabelle DELBURG précisent en effet que ce sont les mairies, les collectivités qui doivent mobiliser autour de l'outil pour que la démarche collective et le réseau fonctionnent.

Patrice CHAZALLET : « Avons-nous une idée du nombre de structures qui peuvent adhérer à MVMS ? »

Estimation de Bernard PAGÈS : « 9 600 établissements au total sur le CE2M, 1/3 environ sont des commerces, si on ajoute les prestataires de services, nous devons avoir environ 5000 établissements théoriquement. »

L'objectif réaliste serait d'atteindre les 1000 adhérents au terme des 3 premières années.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **de valider** le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Convention CPTS

Délib. 38 2021

Cf. projet de convention en annexe

Lecture par Maryse AUBIN de la convention.

EXTRAIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de coopération entre le PETR du Cœur Entre-deux-Mers et la CPTS de l'Entre-deux-Mers dans le cadre des premières années de fonctionnement de cette dernière. Elle définit les rôles, les obligations de chaque membre et fixe les modalités d'organisation.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet (...) à compter du 1^{er} janvier 2022.
Elle est effective durant un an. Elle sera renouvelée par tacite reconduction.

Tout membre souhaitant mettre fin à la présente convention devra en faire part à l'autre membre par courrier avec accusé de réception selon un préavis de 2 mois.

ARTICLE 3 : Contenu de la coopération

3.1 Siège social de la CPTS et accueil du coordonnateur de la CPTS

La CPTS de l'Entre-deux-Mers établit son siège social au siège du PETR, à savoir 20 bis grand rue, 33760 Targon.

Le courrier sera relevé dans la boîte aux lettres du PETR et mis à disposition sur le bureau du Secrétariat du PETR.

Le numéro d'appel de la CPTS sera le numéro de téléphone portable de l'animateur CPTS et non le numéro de standard du PETR. Le PETR n'effectuera pas le standard pour le compte de la CPTS.

La CPTS s'engage à assurer à ses frais le matériel et les équipements nécessaires à son activité.

Le coordonnateur de la CPTS bénéficiera

- d'un bureau mutualisé au siège du PETR. L'ensemble des équipements et matériels nécessaires à l'activité du coordonnateur de la CPTS restent à la charge de la CPTS.
- de l'accès à la salle de réunion mutualisée du PETR. Un planning partagé d'occupation de la salle sera mis en place.

3.2 Participations aux fluides

La CPTS versera mensuellement une participation de 100 euros du PETR afin de contribuer aux frais (fluide, électricité, chauffage ...).

3.3 Réflexion et mise en place d'actions communes en matière d'Alimentation-Santé

Le coordonnateur de la CPTS et la chargée de mission du programme Alimentaire du Cœur Entre-deux-Mers seront en relation afin d'identifier et réaliser une action, si possible en 2023, en matière d'Alimentation-Santé.

Le coordonnateur de la CPTS sera convié aux réunions d'équipe du PETR (en général un lundi matin sur deux) afin qu'une identification des missions et une connaissance des actions de la CPTS et du PETR soient établies.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE COMMUNICATION

Les membres sont chargés de communiquer sur la mise en œuvre de cette coopération en utilisant les logos et supports de communication des deux structures, à leur disposition.

ARTICLE 5 : AVENANT A LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention est réglée par avenant, ou par décision des Présidents s'ils en ont délégué.

Les remarques sont les suivantes :

Nathalie ZEFEL : « Il serait plus pertinent d'utiliser le terme « parties » plutôt que « membres » dans la convention. »

Michel JOUCREAU : « L'aide à domicile est-elle comprise dedans ? »

Maryse AUBIN : « Non l'aide à domicile n'est pas comprise ».

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **de valider** la convention,
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention et tout document relatif à cette convention.

Demande de subvention étude économique

Délib. 39 2021

Dans le cadre de la mise en place d'une Action Collective de Proximité, le Pôle Territorial Cœur-Entre-deux-Mers souhaite avoir un éclairage sur des données clefs socio-démographiques et économiques du territoire. Une analyse par secteur clef permettra de mettre en lumière la structure des entreprises du territoire et le poids par activité. Un focus sur des préconisations sera effectué pour accompagner les entreprises de proximité des secteurs clefs dans leur développement.

Devis pour réalisation d'un profil de territoire à l'échelle du pôle territorial	5 000 €
Financement possible de la Région à hauteur de 50 %	2 500 €
Autofinancement PETR	2 500 €

Les remarques sont les suivantes :

Nathalie ZEFEL alerte : « La CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers avait fait appel à la CCI, le travail avait été peu qualitatif, peu exploitable. Il faudra ainsi bien définir le cadre de leur travail. »

Alain MONGET note ce point de vigilance en assurant que ce travail devra être plus structuré que celui de la CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers.

Bernard PAGÈS précise qu'il aurait souhaité réaliser ce travail pour l'ensemble du PETR, mais sachant que la candidature à l'ACP arrive très rapidement en 2022, le PETR doit être réactif.

Il précise avoir déjà effectué un diagnostic économique au sein de sa CDC du Créonnais et invite chaque CDC à faire de même, car cela sera nécessaire notamment dans le cadre du SREII.

Isabelle DELBURG précise en effet que le PETR sera très vigilant sur la production produite par la CCI.

Nathalie ZEFEL demande pourquoi faire intervenir la CCI qui intervient sur les « commerces » uniquement ? Il manquera des données ?

Isabelle DELBURG précise : « La CCI a en charge le registre du commerce et des sociétés (donc sociétés de toutes activités), s'occupe de tous commerces ou sociétés de toutes les activités (hors agricoles). Pour ce diagnostic, les données ne viennent pas de bases du RCS mais de l'INSEE etc... De plus, dans cette étude, un focus sera effectué sur toutes les structures éligibles à l'ACP (TPE < 10 salariés, sur des activités comme l'artisanat, petite industrie...), l'étude sera ciblée. »

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **d'autoriser** le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Cœur Entre-deux-Mers pour le programme LEADER,
- **de valider** le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention 2022 Région et FEADER : candidature approche territoriale des Fonds UE 2022-2027
Délib. 40 2021

Cette demande de subvention concerne la réalisation de la candidature du PETR Cœur Entre-deux-Mers pour le compte du territoire et de ses acteurs à la mise en œuvre de l'approche territoriale des fonds UE 2021-2027 comprenant à la fois le prochain programme LEADER et l'objectif 5 du Programme FEDER-FSE.

Considérant les dépenses de l'opération :

	HT	TVA	TTC
Frais salariaux (0,5 ETP Animateur)			21 157,98 €
Frais de déplacements	1 200,00 €	66,00 €	1 266,00 €
Frais de Réception - ateliers concertation	1 250,00 €	250,00 €	1 500,00 €
Communication - plaquette, ...	416,67 €	83,33 €	500,00 €
Coûts indirects - forfait frais de structure (15% des frais salariaux)			3 173,70 €
TOTAL			27 597,68 €

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	TTC
Autofinancement Pôle CE2M	7 597,68 €
FEADER mesure 19.1 (plafond 20 000€)	20 000,00 €
TOTAL	27 597,68 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **de candidater** à l'appel à candidatures auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de stratégies de Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) dont la sortie est prévue courant décembre 2021,
- **d'autoriser** le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mesure 19.1 du FEADER 2014-2020,
- **de valider** le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Non soumis à délibération :

1. Point d'avancement sur plusieurs dossiers :

a. Vidéos Ambition 2030 et Observatoire du foncier agricole

Maryse AUBIN remercie le PETR pour la qualité des vidéos.

Frédéric MAULUN précise que 12 communes ont rejoint l'observatoire du foncier agricole et que le témoignage de l'élue de Mourens dans la vidéo est très intéressant car nous avons là une élue d'une commune rurale, préoccupée par les problématiques foncières.

Nathalie ZEFEL : « L'indicateur des 38 terrains de foot artificialisés est très marquant. »

b. Ma Ville Mon Shopping

Remarques notées ci avant.

c. Point sur les Contractualisations : CRTE 2021-2026, Contrat Région 2022-2028, Fonds européens

Concernant le Contrat avec la Région :

Francis WILSIUS : « Il faut maintenant réaliser les fiches projets, je vous invite à avoir autant de dynamisme que sur le programme précédent. » Thématique à aborder : la mobilité (quid du fleuve ?)

Alain MONGET remarque que le prochain contrat de mobilité sera à l'échelle du PETR.

Frédéric MAULUN fait remarquer une problématique sur la mobilité des enfants : « Les enfants à moins de 3 km de l'école paient plus cher que les enfants à plus de 3 km, ce qui incite les parents à transporter leurs enfants sur 1-2 km, c'est dommage. »

Francis WILSIUS aimerait interpeller la Région sur cette question et demande un rapport sur cette problématique de transport des enfants, sachant que cela s'insère totalement dans les objectifs Néo Terra. Alain MONGET propose que le PETR réalise une note avec des exemples concrets.

Emmanuelle FAVRE fait remarquer que sur la thématique de la mobilité via le fleuve, une expérimentation « Garonne Fertile » avait été mise en place pour acheminer des produits alimentaires du Lot-et-Garonne à Bordeaux.

2. Liste des décisions du Président

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.